



AVIS PUBLIC
RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION
2022-2023-2024
EXERCICE 2022

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Annick Lafontaine, greffière de la Ville de Saint-Pie, que le sommaire du rôle d'évaluation foncière devant servir pour l'année 2022, pour la première année du rôle triennal 2022-2023-2024, a été déposé à mon bureau le 29 octobre 2021 et que toute personne peut en prendre connaissance en se rendant au bureau municipal, situé au 77 rue Saint-Pierre à Saint-Pie durant les heures habituelles d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

L'évaluation des immeubles est également disponible sur le site internet de la Ville, au www.villest-pie.ca.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la Fiscalité municipale* (L.R.Q.c.F-2.1), avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard du rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir les conditions suivantes :

1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit mentionné ci-dessous.
2. Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC des Maskoutains
Service de l'évaluation
805, avenue du Palais
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6

3. La demande de révision doit être déposée ou envoyée au plus tard le 30 avril 2022 et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC des Maskoutains et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 29 octobre 2021.

La greffière de la Ville,

Annick Lafontaine